



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 51135

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant la taxe BAPSA sur les farines. Dans la loi de finances pour 2004, le produit de cette taxe est estimé à 63,9 millions d'euros. Pour sa part, le résultat annuel global de la meunerie française de 2003 est estimé à 38,5 millions d'euros, hors export. Outre son montant particulièrement élevé, cette taxe est destinée à financer des prestations sociales versées à d'autres secteurs d'activité (céréales, graines oléagineuses, betteraves et autres produits forestiers...) Si la filière meunière doit participer à l'effort de solidarité à l'égard du monde agricole, il n'en demeure pas moins qu'elle doit pouvoir bénéficier des mesures gouvernementales en faveur de l'allègement des lourdeurs administratives et de la réduction des prélèvements obligatoires qui pèsent sur l'activité et l'emploi. Dans la mesure où le projet de loi de finances pour 2005 prévoit la création prochaine d'un « établissement de gestion du fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles », il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend supprimer, à terme, cette taxe sur les farines.

Texte de la réponse

La taxe sur les farines, semoules et gruaux de blé tendre, prévue par l'article 1618 septies du code général des impôts, est perçue depuis le 1er janvier 2005 au profit du Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles, en lieu et place du BAPSA, précédent attributaire. Son tarif, fixé à 16 euros par tonne de produit, et les règles d'imposition qui s'y rattachent, demeurent inchangés. Le produit de cette taxe représente 64 millions d'euros en valeur annuelle. Cette ressource est indispensable à l'équilibre financier du budget social agricole. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé de modifier ni a fortiori de supprimer cette taxe.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51135

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8938

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1355